

DIMANCHE  
1<sup>er</sup> JANVIER 1888  
2<sup>e</sup> Année, N<sup>o</sup> 27.

# L'ARTISTE TOULOUSAIN

GALERIE  
BUREAUX  
26 Rue Cravelotte  
TOULOUSE.

HEBDOMADAIRE  
ABONNEMENT:  
1 An : 24 fr.  
6 Mois : 12,50



FABRIQUE  
TOULOUSAIN  
DE LA VILLE

TOULOUSE  
LE DONJON DU CAPITOLE



## L'ARTISTE TOULOUSAIN

## NOTRE CONCOURS POÉTIQUE

LE 26 décembre 1887, le jury d'examen de notre concours poétique s'est réuni sous la présidence de M. Auguste Fourès, félibre majoral. Après un minutieux examen des pièces qui ont été présentées, le jury a décerné les récompenses suivantes :

1<sup>re</sup> SECTION

- 1<sup>er</sup> Prix à M. Batmalle, de Sarremezan (Haute-Garonne), pour sa délicate romance *Les adieux à la Fiancée gasconne* ;  
 1<sup>re</sup> Mention honorable à M. A. de Paleville, de Cintegabelle (Haute-Gar.), pour sa romance *Cueillez les fleurs écloses* ;  
 2<sup>e</sup> Mention honorable à M. Simon Beaudour, rue de Montbareil, à Guingamp (Côtes-du-Nord), pour sa romance *Dans les sentiers* ;  
 3<sup>e</sup> Mention honorable à M. Philippe Duffour, rue Riquet, 69, à Toulouse, pour sa romance *La Passeuse* ;  
 Mentions simples à M. L. Bolda, de Castelsarrasin, pour sa romance *Demain !* et à M. Henri Papin, publiciste à Paris, rue d'Orsel, 4 bis, pour sa romance *Je ne vous aimais pas d'amour*.

2<sup>e</sup> SECTION

- 1<sup>er</sup> Prix à M<sup>me</sup> Mancel, quai Saint-Jean, 18, à Blois, pour sa scène *Hercule au bûcher* ;  
 Mention simple à M. E. de Lefr, littérateur à Courseulles (Calvados), pour son opéra en 1 acte *Hiempsal*.

Les deux pièces couronnées (*Les adieux à la Fiancée gasconne* et *Hercule au bûcher*) vont être immédiatement imprimées et envoyées aux compositeurs pour être mises en musique conformément aux conditions du programme.

LA DIRECTION.



## AU DONJON DU CAPITOLE

Sur ton morceau de terre toulousaine, tu parais, à cette heure, aussi dépaysé que l'obélisque de Louqsor à Paris. Farouche, tu épies le lourd *Capitolium* si affreusement restauré ; telle une chimère ahurie devant une pièce montée, — œuvre de maîtrise de quelque pâtissier.

On t'a isolé et diminué. Certains édiles ont clamé, plusieurs fois, avec fureur, contre toi : « Qu'il soit anéanti, ce donjon abominable ! »

Hélas ! le sort de la superbe rampe en fer forgé du Capitole t'attend. Comme l'admirable escalier de pierre, que Viollet-Leduc voulait sauver en le faisant classer au nombre des monuments historiques, tu seras, tôt ou tard, jeté bas, sans pitié, sans laisser le moindre regret en l'âme rudimentaire du démolisseur. Heureux si tu es reconstruit, même inhabilement, ainsi que la porte dite de la Commutation (1545) !

Povero ! tu es tout mélancolique, au-dessus de ton moderne square, — (prononçons : *skouér* ; soyons bien anglais, ô toulousains !)

Sous les yeux de Monsieur le Maire, on a essayé de te saper dernièrement. Contre tes briques rouges, on installera

bientôt les appareils du nouvel éclairage pour le Grand-Théâtre, — *Delrat*us director.

Ah ! vieux monument, très mal coiffé par je ne sais quel architecte, tu te sens malade ; tes assises sont bien endommagées.

Oh ! prends donc garde ! prends donc garde !  
Le grand cartonnier te regarde !

J. P.



M<sup>lle</sup> Douau nous ayant prié de ne pas publier encore son portrait, nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs une vue du donjon du Capitole. Nous donnons, avec le présent n<sup>o</sup>, en supplément-dessin, un fort joli Noël de Trinquier.

Notre prochain n<sup>o</sup> contiendra le portrait et la biographie de M. ARMAND RAYNAUD, chef d'orchestre du théâtre du Capitole.



## LE THÉÂTRE EN PROVINCE

NOUS avons reçu, trop tard pour en parler dans notre dernier numéro, une très intéressante brochure de M. Léon Hublin, archiviste de la Société philotechnique du Maine et correspondant de l'Annuaire des Artistes dramatiques et lyriques.

M. Léon Hublin a fait pour le théâtre du Mans ce que d'autres écrivains ont déjà fait pour d'autres salles de spectacles. Albert de Lasalle a écrit l'histoire des *Treize salles de l'Opéra* ; Charles de Boigne nous a initiés aux *Petits Mémoires de l'Opéra* ; Nérée Désarbres a raconté *Deux siècles à l'Opéra* ; Ezvar du Fayl a décrit, monument et personnel, l'*Académie nationale de Musique* (Tresse, 1878) ; Eugène Hugot a fait l'*Histoire du Théâtre du Palais-Royal* ; etc.... En ce moment, notre distingué confrère Etienne Destranges écrit une très intéressante histoire du Théâtre à Nantes.

Dans un style élégant et sous une forme attrayante, M. Hublin passe en revue les anciennes salles de spectacle et le théâtre actuel du chef-lieu de la Sarthe. Après avoir fait l'histoire de la salle actuelle, après avoir longuement parlé de l'édifice lui-même et des divers services qui en dépendent, M. Hublin s'attache aux archives, au droit des pauvres, aux droits d'auteurs, etc.... ; et il le fait avec une clarté vraiment remarquable.

Cette brochure contient aujourd'hui quelques légères inexactitudes par suite des transformations apportées au théâtre. Aussi l'auteur vient-il de publier une nouvelle notice dans laquelle il parle des *Modifications apportées à la salle de spectacle en 1886*.

M. Léon Hublin est un chercheur et un érudit. Il aime à faire part de ses trouvailles ; en cela, il a grandement raison. Il sait d'ailleurs présenter le fruit de ses recherches sous une forme originale et attrayante. A ce titre sa brochure se recommande vivement à tous ceux qui s'occupent du théâtre en province.

Le travail de M. Hublin nous fournit l'occasion de dire une fois de plus combien il est regrettable que l'histoire de toutes les salles de spectacle de France n'ait pas encore été faite. L'histoire anecdotique de tous les théâtres de Paris existe depuis déjà longtemps, en une intéressante collection qui est, en quelque sorte, le résumé des *Almanachs des spectacles* de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du commencement du XIX<sup>e</sup> siècles (*Foyers et coulisses*. Tresse, 1875). Pour la province, rien — ou à peu près — n'a été fait. Il y aurait cependant sur ce sujet de véritables trouvailles à faire et un historien général à composer. Ce serait un superbe monument auquel bien des ouvriers auraient apporté chacun sa pierre.

L'œuvre est, du reste, déjà commencée par des mains habiles. Espérons qu'on l'achèvera sans tarder.

B. KARR.



## ORGUES ET ORGANISTES (\*)

DE CASTELNAUDARY — DE 1560 A 1800

1651. — Il existait, à cette date, à Castelnaudary, un Jean Michel, maître de musique au Chapitre de l'église Saint-Michel. 1775. — Plumitif des délibérations de Messieurs du Chapitre Saint-Michel, du 24 janvier 1775 au 6 octobre 1790 : — Du vendredi 10 février 1775, assemblés MM. le Doyen, pré-

(\*) Voir le n<sup>o</sup> du 30 octobre.

centeur, Lastrapes, théologal, Fabry, Sanche, Lastrapes, Cantalauze et Roux, appelé présent M. Rouger, syndic, a été délibéré sur la lettre du sieur Cavayé, facteur d'orgues, et de charger MM. les Syndics de l'assister lorsqu'il viendra faire celui du Chapitre.

1776. — Du mardi 27 février 1776, à l'issue de complies, assemblés, etc., a été délibéré à la pluralité des suffrages : 1° de fournir à l'entrepreneur qui sera chargé des ouvrages projetés pour le changement de l'orgue, la somme de 1500 livres qui lui sera comptée, savoir : 1000 livres de suite et 500 livres au mois de novembre prochain, avec cette réserve que le trésorier, qui sera nommé au mois de mai prochain, remboursera au trésorier, actuellement en exercice, la somme de 500 livres pour être distribuée, et que pareillement le trésorier, qui sera nommé le 1<sup>er</sup> mai 1777, remboursera au trésorier, qui entrera en exercice, le 1<sup>er</sup> mai prochain, les 500 livres qu'il aura payées à l'entrepreneur le mois de novembre 1776, de façon, que ladite somme de 1500 livres soit payée dans trois années et que les 500 livres pour la présente année seront prises sur les 800 livres qu'on doit retenir pour l'orgue ; 2° de prier M. Dejean neveu, conjointement avec M. Roux, chanoine et M. Rouger, syndic de MM. les hebdomadaires et prébendiers, de signer et parapher les plans et devis et de veiller à l'exécution des ouvrages projetés jusques à perfection et que, pour fournir aux paiements de ladite somme de 1500 livres, il sera tiré des mandements en la forme ordinaire par les trésoriers en exercice, sans avoir besoin d'autre délibération.

1777. — Du mardi 13 mai 1777, a été délibéré d'approuver la dépense de la somme de 51 livres 10 sols pour réparations faites à l'emplacement où était l'ancien orgue.

Id. — Du vendredi 10 octobre 1777, a été délibéré de charger M. le Syndic de chercher un organiste, et que les appointements ne pourront pas excéder la somme de 600 livres, sans néanmoins entendre les fixer définitivement, mais seulement déterminer qu'on n'en accordera pas de plus forts.

1778. — Du mardi 17 février 1778, à l'issue de complies, a été délibéré de nommer pour organiste le sieur Jossot, organiste de l'église-cathédrale du Puy, aux gages de 600 livres, à la charge de toucher l'orgue aux offices qui seront déterminés par le chapitre, lesquels gages courront d'un mois avant son arrivée, pour lui tenir lieu de frais de son voyage ; et pour souffler le nommé Jérôme aux gages de trente livres.

Délibéré encore d'accorder douze livres audit Jérôme pour le travail précédemment fait et de fournir à M. Dejean, chanoine et syndic, un mandement de 400 livres pour fournir aux affaires du Chapitre.

Id. — Du jeudi 11 juin 1778, a été délibéré de payer à M. Laguna, organiste de l'église-cathédrale de Carcassonne, la somme de 120 livres pour ses honoraires pour cinq journées employées à vérifier l'orgue, comme aussi de prier M. Laguna de diminuer certaines augmentations que M. Cavalié, facteur de l'orgue, dit avoir fait pour porter l'orgue à une plus grande perfection, pour, sur le rapport dudit M. Laguna, être délibéré définitivement par le Chapitre.

Id. — Du lundi 25 juin 1778, a été délibéré de recevoir l'orgue et de payer à M. Cavalié, facteur, la somme de 1500 livres qui doivent lui revenir, ce jourd'hui, conformément à la police. Et sur la demande dudit Cavalié que le Chapitre lui paie par anticipation la somme de 1500 livres sur celle de 2500 livres qui doivent lui être comptées dans un an, sans intérêt, conformément à ladite police, il a été délibéré de faire ledit paiement par anticipation et d'emprunter la somme de trois mille livres, à la charge par ledit sieur Cavalié de tenir à compte au Chapitre les intérêts de ladite somme que ledit Chapitre sera lui-même obligé de payer en l'empruntant.

(La suite au prochain numéro.)

Auguste FOURÉS.



## « DIANE DE SPAAR »

Opéra en 4 actes et 6 tableaux ;

Paroles d'Armand Silvestre, musique d'A. David



LE 3 décembre dernier, le Grand-Théâtre de Nantes a donné la 1<sup>re</sup> représentation de Diane de Spaar, grand opéra en 4 actes et 6 tableaux dont le libretto est de notre éminent compatriote Armand Silvestre. — Nous disons compatriote parce que si le chanfre poétique des Amours est parisien de naissance, il est toulousain d'adoption. Nos lecteurs comprendront du reste que nous pouvons revendiquer Armand Silvestre comme un des nôtres, quand nous publierons, dans un de nos prochains numéros, son portrait et sa biographie.

Empruntons à notre excellent confrère Nantes lyrique, l'analyse de Diane de Spaar :

### PREMIER TABLEAU

Dans la propriété du duc de Spaar, noble gentilhomme, un instant disgracié, mais à qui François I<sup>er</sup> vient de rendre sa faveur, on fête le retour du maître. La chasse royale vient faire une halte dans le bois. Joie nouvelle : Marcel de Prades, fiancé de Diane, fille du duc, et capitaine dans l'armée du roi, revient d'Italie après une glorieuse campagne.

Diane seule est atterrée par ce retour. Elle aime en secret et est secrètement aimée du sculpteur Claude Marsy, ami d'enfance de Marcel, qui est en train de faire son buste dans une pièce du château de Spaar, qui lui sert d'atelier. Diane avoue à son père qu'elle n'aime plus Marcel, mais celui-ci lui rappelle la parole donnée autrefois, et Marcel ne comprend rien à l'accueil froid que lui fait sa fiancée.

La chasse royale a amené la duchesse d'Etampes, maîtresse du roi, qui s'intéresse à Diane et lui promet sa protection en toutes choses.

### DEUXIÈME TABLEAU

Dans l'atelier improvisé de Claude Marsy, au château de Spaar.

Lui aussi a appris le retour de Marcel et se désespère. Il ne peut songer à épouser Diane, n'étant pas noble de naissance. Il fuira le château, il ne laissera dans son cœur aucun vestige de cet amour sans espoir.

Il brise le buste qu'il était en train d'achever.

A ce moment même, Diane qui contemplant à travers une large fenêtre donnait sur le parc, pousse un cri, et, dans sa fièvre, le malheureux artiste croit avoir entendu gémir le marbre sous ses coups et se demande s'il n'est pas insensé.

### TROISIÈME TABLEAU

Dans les jardins de Fontainebleau, dont on achève le Palais.

C'est Claude Marsy qui a dirigé les travaux. On donne le soir même, pour l'inauguration, une fête magnifique en plein air. Des dames et des seigneurs répètent un divertissement. Ils causent et font entendre que le roi est amoureux de Diane de Spaar. En effet, François I<sup>er</sup> a demandé, pour le soir même, un rendez-vous à Diane. Celle-ci veut refuser, indignée. Mais la duchesse d'Etampes a un plan. Elle veut que Diane laisse venir le roi chez elle.

C'est elle, la duchesse, qui s'y trouvera, convaincra le roi de trahison amoureuse et ne lui donnera son pardon qu'à la condition qu'il annoblisse Claude Marsy pour qu'il puisse épouser Diane.

Cependant, Marcel a entendu dire que Diane est aimée d'un grand seigneur (il ne sait pas que c'est le roi) et vient en donner la nouvelle à Claude, qui se promet d'être chez Diane à temps pour empêcher un malheur. Car Marcel a juré de se venger et de frapper, quel qu'il fût, son rival inconnu.

### QUATRIÈME TABLEAU

Le divertissement des Jardins. — Grand ballet. — Entr'acte symphonique (danse de nymphes). — Entrée des danseuses. — Pas de légèreté. — Adagio. — Pas de grâce. — Bohémiens. — Boléro. — Galop et saltarelle.

### CINQUIÈME TABLEAU

Chez Diane de Spaar, dans une galerie qui mène à son appartement.

Au lever du rideau, Diane de Spaar et la duchesse chantent une barcarolle qui a été composée pour Mademoiselle de Spaar. Puis, la duchesse, après avoir rassuré Diane, entre dans son appartement pour y attendre François I<sup>er</sup>, comme il était convenu.

L'heure du rendez-vous approche ; il fait nuit, et on entend au loin le bruit de la fête qui continue. Au moment où Diane va se retirer, Claude arrive et lui dit qu'un grand péril la menace. De l'explication qu'ils ont, résulte l'aveu réciproque de leur double et mystérieux amour ; ils s'adorent ; ils sont à jamais l'un à l'autre ; ils s'abandonnent tout entiers à l'ivresse de cette déclaration passionnée... Un bruit de patrouille. C'est le roi qui se rend à l'appartement de Diane. Claude l'aperçoit, et chez lui l'amour fait place à l'indignation. Marcel n'avait pas menti. Diane a un amant, et quel amant, le roi ! Il accable la malheureuse de reproches, mais la duchesse d'Etampes sort de l'appartement de Diane, rassure Claude, lui apprend que le roi lui a accordé ce qu'il souhaitait, confus qu'il était de sa déconvenue, et que rien ne s'oppose plus à leur bonheur.

La duchesse emmène Mademoiselle de Spaar, et Claude, fou de joie, envoie à sa bien-aimée un dernier adieu, quand Marcel,

qui le guettait au-dehors le prend pour le rival qui sortait du rendez-vous, et le frappe dans la nuit d'un coup de poignard.  
Claude tombe. La duchesse et Diane qui sont loin déjà, n'ont rien entendu.

SIXIÈME TABLEAU

Au palais de Fontainebleau, dans une des parties extérieures.

Le roi passe avec un cortège de seigneurs et de dames. Un chœur célèbre sa gloire. Marcel, inquiet des suites de son crime, arrive comme un fou. Il regarde cette foule de grands seigneurs, et retrouvant tous ceux qu'il connaît, il se demande avec angoisse qui il a frappé ? A ce moment, Diane arrive folle de douleur ; elle annonce la mort de Claude, dénonce Marcel, supplie son père de faire arrêter l'assassin. Désespoir de Marcel, apprenant que c'est son ami qu'il a poignardé. Mais Diane est inflexible. On va se jeter sur Marcel, quand Claude apparaît. Il n'avait été que blessé ; il vient demander la grâce de Marcel et l'obtient.

Le palais illuminé. Apothéose. La duchesse d'Etampes présente au roi Claude et Diane, et met leurs mains l'une dans l'autre. Ils seront époux, et Marcel retournera à la guerre.

(Nantes lyrique, 3 décembre 1887.)

Empruntons enfin au même journal quelques mots sur la partition :

Arrivons maintenant à la partition de M. David. Là on se sent bien plus encore en présence d'un novice, excellent virtuose peut-être, mais peu familier au maniement de l'orchestre et à l'instrumentation. Sa musique présente une surabondance de dessins de violons, quelques-uns fort gracieux du reste, de trémolos de remplissage, un abus du trombone et du piston, qui viennent se mêler à l'accompagnement sans raison et souvent à contre sens. Cela manque de *patte*, c'est comme qui dirait une orchestration d'amateur.

Quelquefois il nous fait entendre une ritournelle interminable, comme celle du *Maître de Chapelle*, et dont le motif n'a pas même, pour l'expliquer, l'avantage d'être une reminiscence d'un autre passage de son œuvre ramené à propos. Quelquefois ses différentes phrases musicales sont péniblement enchaînées ; il laisse le chanteur en l'air sur quelque note élevée pendant que l'orchestre travaille à amener la modulation qui permettra la reprise de l'ensemble.

L'idée mélodique est facile, trop facile même car elle en arrive à manquer de distinction ; certains chœurs, du premier et du troisième tableaux notamment, sont traités en pas redoublés qui feraient le bonheur de nos sociétés de gymnastique. A côté de ces faiblesses que je crois devoir signaler en toute franchise, *Diane de Spaar* renferme quelques pages fort réussies, qui montrent qu'en somme M. David n'est pas le premier venu et qu'avec du travail, de la persévérance et une plus grande sévérité pour lui-même, il est fort possible qu'il réussisse un jour à produire une œuvre tout à fait satisfaisante. Le très remarquable duo du cinquième tableau suffit à assurer une certaine vitalité à son premier opéra et le succès très sincère qu'il obtiendra à chaque représentation doit ranimer ses espérances, en le consolant de voir le public plus réservé à l'égard de quelques autres parties de *Diane de Spaar*.

Pour ne parler que des morceaux qui m'ont le plus frappé et dont j'ai gardé la meilleure impression, je citerai d'abord, au premier acte, la gracieuse romance de M<sup>me</sup> Vaillant-Couturier.

.....

Dans le compte-rendu je me suis exprimé en toute sincérité et sans parti-pris contre M. David. J'espère qu'il ne m'en voudra pas de trouver à son premier essai de composition lyrique d'inévitables faiblesses, et de mon côté je suis tout prêt à déclarer que *Diane de Spaar* me semble renfermer les indices d'un tempérament musical qui pourra se développer très heureusement par la suite, à la condition toutefois que M. David abandonne le vieux moule de 1830 pour aller résolument de l'avant et adopter une esthétique plus moderne.

(Nantes lyrique, 10 décembre 1887.)

Le journal nantais nous apprend en outre que l'interprétation a été satisfaisante. Notre excellent confrère adresse ses félicitations à M<sup>mes</sup> Vaillant-Couturier (Diane) et Bouland (duchesse d'Etampes), à MM. Couturier (Claude Marsy), Laurent, Poitevin (qui a chanté les 3<sup>mes</sup> basses au Capitole en 1875) et Fioratti, et, pour le ballet, à M<sup>me</sup> Parmigiani, à M<sup>me</sup> Roux et à M. Roux.



## A L'OPÉRA-COMIQUE

### LA NOUVELLE DIRECTION

On a pu voir dans les journaux quotidiens de cette semaine que la direction définitive de l'Opéra-Comique vient d'être donnée à M. Paravey, directeur du Grand-Théâtre de Nantes.

M. Jules Barbier avait espéré rendre définitive la gestion intérimaire qu'il avait acceptée. Mais la presse s'est justement émue de la situation toute particulière dans laquelle se trouvait le directeur provisoire. M. Barbier, étant l'auteur de la plus grande partie des libretti qui composent le répertoire de ce théâtre, aurait été entraîné, inconsciemment sans doute et de bonne foi, à rédiger son affiche de façon à y faire figurer le plus souvent possible ses propres œuvres.

La commission des auteurs et compositeurs s'est naturellement saisie de la question et a décidé d'appliquer rigoureusement les statuts qui interdisent à tout directeur « de jouer ses œuvres sur son propre théâtre. »

M. Jules Barbier a alors retiré sa candidature et a écrit la lettre suivante :

Paris, 23 décembre 1887.

Mes confrères peuvent se rassurer : je retire ma candidature à la direction de l'Opéra-Comique.

La commission des auteurs, où je ne compte que des amis, a décidé hier, à l'unanimité, qu'elle ne pouvait traiter avec moi malgré l'offre que j'avais faite de restreindre dans la mesure de ses volontés mes droits d'auteur, dont j'aurais fait bénéficier la caisse de secours de notre société.

Cette rigueur avait été épargnée à MM. du Locle, de Leuven, Alphonse Royer et Gustave Vaez. C'est un véritable brevet de malhonnête homme que l'on me décerne. Je l'accepte et je donne ma démission de membre de la commission des auteurs dramatiques.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

P.-J. BARBIER.

Il restait donc en présence trois candidats : M. Bertrand, directeur de l'Eden ; M. Campo-Casso, directeur du Grand-Théâtre de Lyon ; M. Paravey, directeur du Grand-Théâtre de Nantes.

C'est ce dernier qui a décroché la timbale.

Si nous en croyons nos confrères de la presse nantaise, le choix du ministre des beaux-arts a été excellent. M. Paravey est, dit-on, un directeur plein d'initiative et de bonnes intentions. Il a promis de monter plusieurs ouvrages dont la mise au répertoire était depuis longtemps réclamée. En outre, dans sa gestion du Grand-Théâtre de Nantes, il a fait preuve de réelles qualités.

Dans ces conditions, les sympathies ne feront pas défaut à M. Paravey et nous pouvons espérer que les beaux jours de l'Opéra-Comique ne sont pas finis.

L. S.



## DROITS D'AUTEUR

A propos de la 500<sup>e</sup> de *Faust*, qui vient d'avoir lieu à l'Opéra, voici approximativement ce qu'a produit l'œuvre de Charles Gounod, à Paris seulement :

L'ouvrage a été représenté au Théâtre-Lyrique 337 fois avec des moyennes de 4,000 fr.; c'est donc 1,300,000 fr. d'une part qu'il a rapportés, sur lesquels Gounod a touché 5 0/0, soit..... Fr. 65,000

A l'Académie de musique, on l'a donné 500 fois, à la salle Le Peletier et au nouvel Opéra. — Rue Le Peletier, la moyenne était de 10,000 fr.; au nouvel Opéra la moyenne est de 19,000 fr. — On peut donc, en chiffres ronds, fixer à 15,000 fr. le produit de chaque représentation, soit 7,500,000 fr., sur lesquels Gounod a touché 3 1/2 0/0..... 260,000

Il faut ajouter la vente de la partition..... 8,000  
Plus les billets d'auteur, environ... 30,000  
Plus les droits dans les concerts pour les morceaux détachés, environ..... 30,000

Total..... 328,000

Quatre cent mille francs à peu près. En province, il se trouve au moins cinquante villes où *Faust* est représenté quatre fois par saison depuis vingt-cinq ans, et à l'étranger, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Russie et en Amérique, les recettes de *Faust* ont toujours dépassé celles de tous les auteurs connus. Il en faut déduire que Gounod n'a pas tiré loin d'un million de sa partition, qui en a rapporté plus de deux à son éditeur, sans compter la suite.



## LE SIFFLET AU THÉÂTRE

Le sifflet est-il permis ou défendu au théâtre ?

Voici l'avis récent de la Cour de Cassation qui, d'ailleurs, ne fera pas avancer beaucoup la question. (La cour suprême a cassé un jugement du tribunal de simple police de Cette) :

« Le sifflet est permis au théâtre lorsqu'il est une simple manifestation d'opinion et non un trouble tumultueux apporté à une représentation.

« En principe, tout spectateur qui siffle commet une contravention vis-à-vis d'un tel arrêté, et le juge qui le constate ne peut se dispenser de condamner qu'à la condition de déclarer qu'il y a eu usage légitime du droit d'improbation, mais non de perturbation apportée au spectacle ».

Encore un coup, nous demandons : Le sifflet est-il permis ou défendu au théâtre ?

## THÉÂTRES ET BEAUX-ARTS

TOULOUSE

**AU ZOU.** — Dans son n° du 1<sup>er</sup> décembre, le journal *Zou*, de Marseille, nous a consacré un entrefilet qui dénote plutôt un esprit grincheux qu'une indignation bien sincère. Dans le langage d'or de la Provence, l'écrivain de la Cannebière nous reproche d'avoir astreint les artistes qui prennent part à nos concours, à verser une certaine somme dans notre caisse. Avec un brin de malice qu'il a sans doute jugé de bon goût, le rédacteur marseillais nous demande ce qu'est ce « droit » de concours. Il nous serait facile de lui démontrer que ce « droit » représente, pour nous, le prix des diplômes et des médailles que nous décernons à nos lauréats. Mais le jeu ne vaudrait pas la chandelle.

Tout ce que nous avons à répondre au *Zou*, le voici en deux mots :

Nous avons un programme et nous le publions, sans forcer qui que ce soit à y souscrire. Nous faisons bon accueil à ceux qui viennent à nous et ne demandons à personne la bourse ou la vie. A notre 1<sup>er</sup> concours nous avons compté 78 concurrents ; nous en avons eu 121 au second. Tous les artistes et les poètes ne sont donc pas de l'avis de M. Louis Astruc ; c'est peut-être là, à ses yeux leur seul tort !

Quant à l'ami Auguste Fourès, il est toujours le président de notre jury, et son concours dévoué nous est acquis..... malgré les vifs regrets du *Zou*.

L. S.

**LE LAURÉAT DE NOTRE DERNIER CONCOURS.** — M. Ferdinand HINNENS, rue de Nimy, à Mons (Belgique), nous informe qu'il est l'auteur du manuscrit envoyé à notre dernier concours musical avec la devise *Age quod agis*. C'est donc M. HINNENS qui, concurremment avec M. Georges GUIRAUD, a obtenu le 1<sup>er</sup> prix. Nous publierons sa romance dans notre prochain numéro.

**CAPITOLE.** — Le personnel de notre 1<sup>re</sup> scène est toujours incomplet. Nous voulons bien croire que la faute n'en est pas au directeur. Mais il n'en est pas moins triste de payer 150,000 francs de subvention annuelle pour n'avoir, après trois mois de campagne, ni fort ténor ni dugazon.

Le répertoire se ressent naturellement de cet état de choses. Aucune nouveauté ne peut être mise à l'étude, et on est obligé de se contenter de la reprise de *Charles VI* et du *Voyage en Chine*. Heureusement, les *Contes d'Hoffmann* sont un gros succès. Mais tout succès finit par s'épuiser. Et alors !.....

— L'administration a engagé comme 1<sup>er</sup> dugazon M<sup>lle</sup> Alice Borel et comme fort ténor M. Guiot qui a laissé d'excellents souvenirs à Toulouse. M. Guiot a fait son 1<sup>er</sup> début mercredi dans les *Huguenots*. Une ovation, assurément intempestive, lui a été faite.

Il n'y a pas encore trois mois de campagne et nous sommes déjà à notre 4<sup>e</sup> ténor. Après Minvielle, Devilliers ; après Devilliers, Allard ; après Allard, Guiot. L'admission de ce dernier est, croyons-nous, certaine.

— On annonce les reprises prochaines de *Martha*, *Aïda* et *l'Etoile du Nord*.

— M. Delrat a l'intention de monter cette année *Hérodiade*. A cette occasion, Jules Massenet viendra conduire l'orchestre. Nous publierons prochainement le portrait et la biographie de l'éminent compositeur. On montera aussi le *Roi Lear* d'Armand Raynaud.

**VARIÉTÉS.** — *Madame l'Archiduc*, le *Jour et la Nuit*, la *Femme à Papa*, *Durand et Durand*, le *Fiacre 117*, continuent à faire d'excellentes chambrées au théâtre de l'avenue Lafayette. Mais la vaillante troupe de M. Allié ne se repose pas pour cela. Deux premières ont eu lieu depuis notre dernière chronique. Le *Testament de César Girodot*, suffisamment bien monté et interprété, n'est pas d'une gaieté bien exubérante et laisse loin derrière lui, bien loin, *Tête de Linotte*, *Clara Soleil* et autres pièces que nous aimerions bien voir reprendre. Quant à *Fatinitza*, nous inclinons à croire que la direction du théâtre des Variétés aurait pu faire un choix plus judicieux. *Fatinitza* est loin de valoir *Boccace*. M. Franz de Suppé est ordinairement plus heureux. Il y a cependant, de ci de là, une marche, une polka, une mazurka, voire même un quatuor qui ne sont pas trop méchants. Mais ce qu'il y a de meilleur dans la partition, c'est encore..... l'introduction.

L'œuvre est du reste bien montée. M. Gesta a broissé un nouveau décor spécialement pour *Fatinitza*. Les costumes sont neufs, la mise en scène soignée ; l'interprétation est bonne. Malgré tout, nous ne croyons pas à une longue série de représentations.

— A l'étude : *La Princesse des Canaries*, *La Fille du Tambour-Major*, *Rip-Rip*. La première du *Bonheur conjugal* a eu lieu jeudi.

**NOUVEAUTÉS.** — Après une série de procès et d'appels — dont nous avons parlé dans notre dernier n° — M. Gaultier-Deloncle vient de rouvrir le théâtre des Nouveautés. On a d'abord donné deux mélos à grand spectacle *Le Fils de la Nuit*, de Victor Séjour, et la *Jeunesse du roi Henri*.

— A l'étude : *Le Sourd*, le *Toréador*, le *Voyage en Chine* et *Rigoletto*. On dit que le ténor Tournié est engagé pour quelques représentations.

**ASSOCIATION DES ETUDIANTS.** — L'association des Etudiants a déjà donné, dans ses magnifiques salons de l'Athénée, deux soirées musicales et dansantes. Ce n'est là que le commencement d'une série de fêtes et de concerts sur lesquels nous aurons à revenir.

**ETUDIANTINA TOULOUSAINE.** — La place nous manque pour parler de cette Société et de son 1<sup>er</sup> concert qui a obtenu le plus grand succès. Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.

**CONFÉRENCE LITTÉRAIRE.** — Le 17 décembre, au théâtre des Variétés, M. Raoul Joubert, avocat à la cour d'appel de Paris, professeur de droit à l'association polytechnique, conférencier de plusieurs sociétés et théâtres de la capitale, a fait une très intéressante conférence dans laquelle il avait pris pour sujet : « Quelques silhouettes de femmes ». M. Joubert a successivement passé en revue la femme artiste (Adrienne Lecouvreur, la Camargo, la Clairon, Sarah Bernhardt), la femme lettrée (Ninon de Lenclos, M<sup>me</sup> de Sévigné, Georges Sand, M<sup>me</sup> Edmond Adam) et la femme patriote (Jeanne Hachette, M<sup>lle</sup> Lix, M<sup>lle</sup> Daudu). Le conférencier a parlé devant un auditoire mal choisi pour apprécier sa parole. La fin de sa causerie a été néanmoins marquée par de nombreux applaudissements. M. Joubert fera prochainement une nouvelle conférence à Toulouse. Espérons qu'il choisira mieux son public et qu'il pourra ainsi faire de ses « silhouettes » de véritables « portraits ». Les sujets en valent la peine.

**NÉCROLOGIE.** — La tombe de Léon Fauré est à peine refermée, que la mort frappe d'un nouveau deuil l'art toulousain. Clotilde Toscan vient de mourir dans son appartement de l'allée Lafayette. La grande artiste était dans un état voisin de la misère. Il y a quinze jours, à l'appel de notre confrère B. Marcel, de la *Dépêche*, la troupe du Capitole et celle des Variétés, dans un élan de louable générosité, organisèrent un très beau concert au profit de leur ancienne camarade. La salle du Capitole était comble ; la recette fut belle ; de sympathiques démonstrations eurent lieu en souvenir de la « vieille actrice ».

Clotilde Toscan fut une des plus grandes artistes qu'ait produites Toulouse. Elève de Ligier, dont le talent put à peine sauver le *Louis XI* de Casimir Delavigne, elle avait successivement occupé une des premières places aux Variétés de l'avenue Lafayette, à Rouen, à Lyon, à Marseille, à Lille, à Tournai, à Roubaix, à Bruxelles, et à Paris à la Porte-Saint-Martin et à l'Odéon. Elle fit sa dernière apparition sur la scène, en mai 1886, dans *Michel Strogoff*, au théâtre du Capitole.

Les obsèques de Clotilde Toscan ont eu lieu le 18 décembre, au milieu d'un grand concours d'amis et d'admirateurs.

**NOUVEAU JOURNAL.** — On nous annonce l'apparition pour le 5 janvier du *Diabole*, journal satirique, paraissant tous les jeudis. — Souhait de bienvenue à notre nouveau confrère.

**BIBLIOGRAPHIE.** — Vient de paraître, sous ce titre : *Les Grillons* (les grillons) un volume de belles poésies languedociennes avec la traduction française en regard, de notre ami Auguste Fourès. Nous nous contentons aujourd'hui de recommander vivement à nos lecteurs ce coquet volume, sur lequel nous nous réservons de revenir prochainement.

— Vient de paraître chez Rouget, éditeur de musique, rue Saint-Pantaléon, 5 à Toulouse, *La Valse*, une charmante mélodie avec accompagnement de piano, de Bermond pour les paroles et Jean Hommey pour la musique. M. Hommey, ancien professeur au Conservatoire de Paris, actuellement en retraite à Toulouse son pays natal, est un musicien de grande valeur. Il a écrit des romances et mélodies, des morceaux de piano, des sonates pour piano et violon; il est aussi l'auteur d'un excellent petit traité d'harmonie. Toutes ses compositions sont assez avantageusement connues pour qu'il devienne inutile de faire l'éloge de *La Valse* qui est déjà au répertoire de bien des chanteurs.

— Vient de paraître, sous la direction de Charles Fuster, le 1<sup>er</sup> n° du *Semeur* (Place des Vosges, 9, Paris) revue littéraire et artistique bi-mensuelle. Nous souhaitons plein succès à cette nouvelle Revue, à laquelle collaborent les meilleurs écrivains contemporains.

**CONCOURS.** — Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur le concours ouvert par l'Académie champenoise. Ce concours, qui sera clos le 1<sup>er</sup> mars 1888, comprend une partie littéraire (prose et poésie), et une partie artistique (une romance pour piano et chant sur des paroles imposées; une rêverie pour piano et violon; une figure allégorique du vin de champagne mousseux, exécutée à l'aquarelle, à l'huile, à l'eau forte, à la plume ou au crayon).

Demander le programme ou les paroles des romances (joindre un timbre de 0,15) à M. Armand Bourgeois, à Pierry, près Epernay (Marne).

PARIS

**L'INCENDIE DE L'OPÉRA-COMIQUE.** — JUGEMENT. — Après de nombreuses et longues audiences, le tribunal correctionnel de la Seine a rendu, le 15 décembre, son jugement dans l'affaire de l'Opéra-Comique. En voici le dispositif :

Renvoie Cumine, Varnout, Lecointe, Balland et Archambault des fins de la poursuite.

Renvoie Carvalho du chef de la prévention tiré de l'article 458 du Code pénal.

Faisant application à André, pompier, et à Carvalho, directeur, des dispositions des art. 319 et 320 du Code pénal, 365 du Code d'instruction criminelle et, en outre, de l'art. 463 en ce qui concerne André, les condamne :

Carvalho, trois mois de prison, 200 francs d'amende.

André, un mois de la même peine.

Condamne Carvalho, tant en son nom personnel que comme gérant de la Société commerciale fondée pour l'exploitation de l'Opéra-Comique, à payer à Bouju la somme de 10,000 francs à titre de dommages-intérêts.

Condamne Carvalho et André, solidairement à payer à la dame Maquaire 6,000 fr. A la même, comme tutrice de ses deux enfants mineurs, la somme de 8,000 fr. applicable à chacun d'eux par égale portion.

Condamne Carvalho et André à payer à Warin 10,000 fr. à titre de dommages-intérêts, applicables par portions égales à chacune des deux pupilles.

A Leroux et qualités, la somme de 24,000 fr. à titre de dommages-intérêts, applicables par égales portions à chacun de ses trois pupilles.

Dit n'y avoir lieu de statuer sur les conclusions d'incompétence prises par le ministre des beaux-arts.

Déboute les parties civiles du surplus de leurs demandes, fins et conclusion.

Leur donne acte des réserves par elles formulées relativement à des réclamations ultérieures à former contre les personnes par elles dénommées.

Condamne Carvalho et André solidairement aux dépens.

M. Carvalho a immédiatement fait appel.

LORD GNETH.

**VIGNES AMÉRICAINES**  
GARANTIES AUTHENTIQUES

Jacquez, Riparia, Othello, en boutures et racinés, Alicanthe-Bouschet, etc.; prix modérés. — On accepterait représentants pour la vente des *Vignes américaines*, ainsi que pour les *Vins* qu'elles ont produits. S'adresser à M. Jacques Combette, propriétaire à Frontignan (Hérault).

**VÉRITABLES TRUFFES** fraîches du Périgord, qualité extra, à 20 francs le kilo net, rendues franco à la gare la plus près du destinataire. TRUFFES conservées du Périgord, à 25 francs le kilo net, rendues franco à la gare la plus près du destinataire. Afin de nous éviter les frais trop onéreux de retour d'argent, nous invitons nos clients de faire suivre le montant de la commande, en nous donnant des ordres d'expédition. Donner très lisibles ses noms et adresses. — On demande de sérieux représentants, très bonne commission.

POUZALGUE, à Vitry, près PARIS

Concession régionale du Sud-Ouest  
11, Rue de Metz, 11  
TOULOUSE

**CHOCOLAT D'AIGUEBELLE**  
Garanti pur Cacao et Sucre  
Fabriqué par les RR. PP. Trappistes

ANCIENNE MAISON MAYER ET BLANC

M<sup>d</sup>-Tailleur Arcades du Capitole, 11 TOULOUSE **J. BLANC, SUCR** M<sup>d</sup>-Tailleur Arcades du Capitole, 11 TOULOUSE

HAUTES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES



MAISON SPÉCIALE DE CAFÉS, THÉS,  
CHOCOLATS, VANILLES

**E. LAURENS**  
33, rue Lafayette, 33  
TOULOUSE

Sièges. — Tentures. — Papiers peints

**A. PUNTOUS**

Médailles d'or, Ire classe, Paris 1884; Saragosse 1886

Maison spéciale de décoration de haut goût, la plus importante du Midi  
TOULOUSE — 3, RUE SAINTE-ANNE, 3 — TOULOUSE

Le **VRAI GOUDRON DE NORVÈGE** fabriqué par Joseph Bardou et Fils, de Perpignan, est le seul papier contenant du goudron de Norvège analysé et prescrit par les médecins (voir les journaux de médecine).



Tout bon fumeur de cigarettes, tenant à la fraîcheur de son haleine et désireux d'éviter les inflammations du larynx, ne doit faire usage que du Vrai Goudron de Norvège, 26 Médailles, or, argent et bronze.

**Dernières récompenses.**

En 1885 : 1<sup>er</sup> prix à l'Exposition de Montpellier et Diplôme de hors concours à l'Exposition internationale de Paris. — En 1886 : grand Diplôme d'honneur à l'Exposition industrielle de Marseille. — En 1886 : grand Diplôme d'honneur à Louisville (Etats-Unis d'Amérique).

**FUMEURS!** pour éviter la contrefaçon, exiger la couverture du cahier comme le fac-simile ci-contre et le nom des seuls fabricants : **( JOSEPH BARDOU ET FILS )**

Exiger le véritable nom  
**CHOCOLAT**  
**MENIER**  
Eviter les contrefaçons

Vient de paraître  
**L'ART N'A PAS DE PATRIE!**  
PAR B. KARR  
Rédacteur en chef de l'Artiste Toulousain

ÉTUDE ARTISTIQUE  
couronnée par la Société littéraire de France  
2<sup>e</sup> ÉDITION  
Avec une Lettre de G. Salvayre

En vente aux bureaux du journal et chez les dépositaires de l'Artiste Toulousain.  
Edition elzévir, 0<sup>e</sup> 50. — Franco par la poste, 0<sup>e</sup> 60.

GRAVURE ET IMPRESSION DE MUSIQUE  
**VILBALDE & CANDOLIVES**  
Éditeurs, Fournisseurs des principaux établissements lyriques  
Rue Sainte-Eulalie, 49, Bordeaux  
(LES TARIFS SONT ADRESSÉS FRANCO)

Le Gérant : A. THORE.

Imprimerie et lithographie J. Capin, Auch.